

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Comité permanent
71^e réunion

Distr. restreinte
16 avril 2018
Français
Original : anglais et français

**Rapport de la soixante-onzième réunion du
Comité permanent (6-8 mars 2018)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction	1	3
II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2018.....	2	3
III. Activités régionales et programmes globaux	3-40	3
IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	41-47	11
V. Coordination.....	48-54	13
VI. Protection internationale	55-60	14
VII. Budgets-programmes et financement	61-67	16
VIII. Questions diverses.....	68	17
<i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2017 et 2018		18

I. Introduction

1. La Présidente du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Suraya Dalil (d'Afghanistan), a ouvert la réunion.

II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2018

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/69/SC/CRP.1/Rev.1) et le programme de travail pour 2018 (EC/69/SC/CRP.2), tels que présentés.

III. Activités régionales et programmes globaux

A. Actualisations régionales

3. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a décrit la situation des déplacements dans le monde, résultant de la naissance de nouvelles crises et de l'aggravation des crises existantes, et a souligné le déficit financier qui, dans certains pays, a rendu les conditions de vie difficiles et provoqué des défaillances dans les services essentiels. Il a attiré l'attention sur le lourd fardeau que supportent les principaux pays d'accueil. En dépit de ce fait, ceux-ci fournissent de plus en plus l'accès aux services nationaux et adoptent des politiques inclusives, même lorsque les ressources en vue de satisfaire les besoins nationaux sont limitées.

4. Il a également parlé de la question de la fraude et de la corruption, avec les allégations récemment faites concernant le Kenya et l'Ouganda, et a indiqué quelques-unes des mesures prises par l'Organisation pour y faire face, en étroite collaboration avec les gouvernements et les partenaires concernés. Même si cette question allait être plus amplement discutée lors des débats sur le travail du Bureau de l'inspecteur général (voir les paragraphes 42 à 47), le Haut Commissaire Assistant a assuré le Comité que le HCR avait pris ces allégations très au sérieux et qu'il était en train de prendre toutes les mesures administratives, de gestion et d'enquête nécessaires.

a) Afrique

5. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté au Comité une mise à jour sur les opérations du HCR en Afrique subsaharienne qui abrite la plus grande population de personnes déplacées dans le monde. Il a parlé de la détérioration de la situation en République démocratique du Congo, ainsi que des conflits en cours en République centrafricaine, au Nigéria et au Soudan du Sud. Il a aussi attiré l'attention sur le sous-financement chronique des opérations dans la région. Le budget de 2018, qui s'élève actuellement à 2,8 milliards de dollars E.-U., n'est pour le moment financé qu'à 5 %. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires font face à des défis similaires. L'année dernière, deux millions de réfugiés dans neuf pays ont connu une diminution de leur ration alimentaire, et d'autres baisses sont attendues en 2018. Cela étant, la recherche de nouvelles méthodes de travail n'est plus un choix, mais une nécessité, et les gouvernements africains méritent d'être félicités pour avoir fait montre d'un leadership solide dans l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés.

6. Le Comité s'est dit préoccupé par l'augmentation du nombre de nouveaux réfugiés dans la région, y compris ceux fuyant du Soudan du Sud vers l'Ouganda. La multiplication des déplacements en République démocratique du Congo, la recrudescence de la violence en République centrafricaine et la crise humanitaire dans le Bassin du Lac Tchad sont

autant de sources de préoccupation. L'insécurité alimentaire à travers le continent constitue un problème, et la réduction de la ration alimentaire dans certains pays comme le Rwanda présente d'énormes défis. Un appel a été lancé pour des stratégies en vue de faire face aux dimensions régionales des situations en République centrafricaine et au Mali. La question relative aux allégations de corruption dans l'opération pour les réfugiés en Ouganda a été soulevée. La délégation concernée a affirmé que ces allégations étaient prises très au sérieux, et a indiqué les mesures prises par le Gouvernement pour assurer la responsabilité et la transparence, renforcer la réponse pour les réfugiés dans le pays et engager des actions disciplinaires et d'enquête. Soulignant la nécessité de se pencher, comme il se doit, sur les allégations, le Comité a toutefois insisté sur le fait que la question ne devrait pas détourner l'attention de l'important travail mené dans l'opération pour les réfugiés en Ouganda, notamment de l'appui des communautés d'accueil et des politiques progressistes du Gouvernement ougandais en faveur des réfugiés.

7. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de s'occuper de la situation des réfugiés ayant des besoins spéciaux, comme les femmes exposées aux risques et les victimes des violences sexuelles et de genre. La prévention des violences sexuelles et de genre devrait être considérée comme vitale, donc comme un domaine prioritaire. A également été soulignée, la nécessité d'une direction solide en matière de protection dans les situations de déplacement interne et d'une coordination efficace dans un certain nombre d'opérations comme au Cameroun. Même si, sur le continent, l'espace d'asile est demeuré solide, le HCR a été exhorté à continuer de plaider en faveur du respect du principe de non-refoulement.

8. Les États membres ont lancé des appels pour qu'on accorde plus d'attention aux solutions politiques et qu'on s'attaque aux causes profondes des conflits, notamment aux facteurs socio-économiques. L'assistance humanitaire doit être accompagnée de l'aide au développement. Comme une délégation l'a affirmé, la complémentarité entre les piliers humanitaires, de développement, de paix et de sécurité est essentielle pour répondre aux crises de réfugiés dans la région. Plusieurs délégations ont parlé de l'important travail effectué pour intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux de santé et d'éducation, comme à Djibouti, et élargir les possibilités de moyens d'existence. L'accent a été mis sur l'autonomie et la formation professionnelle qui sont des éléments importants pour un retour et une réintégration avec succès.

9. Des délégations ont salué la générosité constante des pays et communautés d'accueil, ainsi que les mesures importantes prises en Afrique pour mettre en œuvre la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et appliquer notamment le Cadre d'action global pour les réfugiés dans les pays comme l'Éthiopie. Le Cadre d'action global pour les réfugiés offre une importante occasion de contribuer à trouver des solutions durables pour les réfugiés et de mobiliser un plus grand appui pour les communautés d'accueil. En Afrique, la charge liée à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés a de graves implications financières pour les pays en développement. Il est donc essentiel que les besoins des réfugiés et des États d'accueil soient supportés d'une manière équitable par la communauté internationale.

10. Concernant les solutions, les efforts déployés par le HCR pour mener une collaboration bilatérale avec les pays d'accueil ont été salués, et l'Organisation a été exhortée à poursuivre l'appui au retour volontaire. Les mesures prises à cet égard doivent être accompagnées de projets de réintégration et de l'aide au développement, pour que le retour soit durable. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration de New York, la réinstallation et les voies complémentaires doivent davantage être explorées. Les initiatives visant à soutenir l'intégration locale, notamment en Zambie, et plus récemment en Guinée-Bissau, ont également été soulignées. Les délégations ont exprimé leur appui en faveur de l'élimination de l'apatridie, notamment dans le cadre de l'adoption attendue d'un protocole à la Charte de l'Union africaine sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique.

11. Le Comité s'est fait l'écho des préoccupations concernant le sous-financement persistant des opérations du HCR en Afrique subsaharienne, en dépit du fait que la région abrite le plus grand nombre de personnes relevant la compétence de l'Organisation. Cette situation remet en cause la qualité de la protection et de l'assistance accordées aux réfugiés, avec des défaillances dans des domaines critiques comme les abris et l'éducation. Les pays africains ont continué à garder leurs frontières ouvertes aux réfugiés, et les efforts qu'ils fournissent devraient être accompagnés par l'engagement de la communauté internationale. Enfin, des hommages ont été rendus au personnel du HCR qui travaille dans la région. Les attaques perpétrées sur les travailleurs humanitaires ont été condamnées.

12. Pour ce qui est de l'insécurité alimentaire, le Directeur a souligné l'importance des efforts menés conjointement par le HCR et le PAM en matière de collecte de fonds et de plaidoyer. Concernant le déficit financier et les priorités, il a parlé de la nécessité de veiller à ce que les besoins essentiels des déplacés internes soient pris en compte, au même titre que ceux des réfugiés. Réagissant à l'appel pour plus de coordination au Cameroun, la Directrice adjointe du Bureau a rappelé que le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) s'étaient entendus sur un arrangement prévoyant que le HCR assure le leadership pour les situations mixtes. Toutefois, avec aujourd'hui plus de déplacés internes que de réfugiés dans le pays, il a été convenu que l'OCHA assure la coordination de la réponse pour les déplacés internes et que le HCR garde le leadership de la réponse pour les réfugiés.

b) Moyen-Orient et Afrique du Nord

13. Le Directeur adjoint qui couvre les situations iraquienne et syrienne a présenté une mise à jour sur les programmes du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il a attiré l'attention sur l'ampleur et la complexité des déplacements dans la région et souligné le niveau élevé de compassion et de solidarité qui y sont manifestées.

14. Les délégations ont manifesté un large appui au HCR pour les efforts qu'il déploie en vue de protéger et d'assister les personnes relevant de sa compétence dans la région, ainsi qu'à son personnel qui a continué à travailler dans des milieux présentant des défis au plan sécuritaire. Des délégations se sont faites l'écho des préoccupations pour les crises en Iraq, en Syrie et au Yémen et ont parlé de la contribution qu'elles apportaient à la réponse de la communauté internationale. Plusieurs États ont déploré la détérioration de la situation humanitaire dans certaines parties de la région, notamment dans la Ghouta orientale en République arabe syrienne, et ont lancé des appels en faveur de solutions politiques aux conflits en cours.

15. L'importance d'une réponse internationale cohérente aux déplacements internes, en particulier en Iraq et en République arabe syrienne, a également été soulignée, tout comme les défis liés aux mouvements mixtes à travers le golfe d'Aden et le long de la route de la Méditerranée centrale. Dans ce contexte, le HCR a été félicité pour ses réalisations en Libye, en particulier son plaidoyer en faveur d'alternatives à la détention. D'une manière générale, l'accent était mis sur les efforts visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles et de genre.

16. Une délégation a souligné le sous-financement chronique de la situation des réfugiés sahraouis vivant dans des camps près de Tindouf en Algérie, qui aggrave leur vulnérabilité. Elle a loué les efforts visant à mieux évaluer les besoins de ces réfugiés, en adéquation avec le nombre de ceux-ci, en attendant leur retour volontaire en sécurité et dans la dignité, conformément au plan de paix des Nations Unies. Une autre délégation a insisté sur la nécessité d'enregistrer la population de réfugiés dans les camps près de Tindouf et a affirmé que cet enregistrement cadrerait avec le mandat du HCR et les résolutions récentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a dit que les efforts en vue d'évaluer le coût de l'accueil des réfugiés ne devaient s'intéresser qu'aux pays réellement engagés à abriter des réfugiés.

17. Le Directeur adjoint s'est fait l'écho de la gratitude exprimée pour la générosité manifestée par les pays accueillant un grand nombre de réfugiés, en particulier les pays voisins de la République arabe syrienne. Il a remercié les délégations pour l'appui qu'elles apportent au Plan régional réfugiés et résilience en réponse à la crise syrienne (3RP) et à d'autres appels, et a indiqué qu'il fallait encore des fonds supplémentaires pour satisfaire les besoins humanitaires croissants dans la région. Il a souligné à cet égard l'importance des financements pluriannuels et non affectés. S'il a admis que les conditions en République arabe syrienne n'étaient pas favorables au retour, il a reconnu la nécessité d'alléger la pression sur les pays d'accueil. Le HCR soutient les déplacés internes et les réfugiés retournant chez eux par leurs propres moyens, mais les États doivent faciliter d'autres solutions pour les réfugiés, notamment en élargissant les programmes de réinstallation et en augmentant l'accès aux voies complémentaires d'admission. Le Chef de l'Unité couvrant les situations iraquienne et syrienne a affirmé qu'en 2017, le HCR avait distribué environ 300 millions de dollars E.-U. d'assistance en espèces aux réfugiés irakiens et syriens. Il a brièvement parlé des avantages qu'offrait cette forme d'assistance, y compris en matière de protection.

18. Répondant aux observations sur l'apatridie, le Directeur adjoint a souligné un certain nombre de réalisations majeures dans la région, y compris l'appui à l'enregistrement des naissances, l'aide juridique et la prise en charge psychosociale dans le contexte de la situation syrienne. Les mesures prises à cet égard ont permis de ramener de 30 % à 2,5 % le nombre d'enfants syriens dont la naissance n'avait pas été documentée. Le Directeur adjoint a également parlé de l'importante conférence tenue récemment sur l'« appartenance et l'identité » par le Gouvernement tunisien, en partenariat avec le HCR et la Ligue des États arabes.

19. La Directrice adjointe a précisé que les activités du HCR au Yémen s'étaient intensifiées l'année dernière et que les fonctionnaires internationaux avaient été temporairement transférés pour répondre aux exigences de sécurité. Concernant les mécanismes de transit d'urgence au Niger, elle a confirmé que des évacuations plus massives étaient envisagées en 2018 et que leur mise en œuvre dépendait de deux conditions : i) l'achèvement de la mise en place d'un centre de transit et de départ à Tripoli ; et ii) une augmentation des quotas internationaux de réinstallation, étant donné que le Niger n'accepterait les évacués que s'ils peuvent par la suite partir pour des pays tiers.

c) Les Amériques

20. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques a présenté une mise à jour sur les développements dans la région depuis l'adoption en 2014 de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil. Elle a parlé des progrès accomplis dans l'initiative sur la qualité de l'asile ; de l'éradication de l'apatridie ; des solutions globales, avec un accent sur l'intégration locale et de la solidarité avec les pays du nord de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Elle a relevé de nombreux exemples de bonnes pratiques des États pouvant s'appliquer au processus conduisant à l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés. Elle a aussi parlé de la contribution du Cadre régional global de protection et de solutions (généralement désigné par son acronyme espagnol « MIRPS ») à la protection des personnes déplacées et apatrides et aux solutions en leur faveur, notamment par une coopération régionale renforcée et une responsabilité partagée.

21. Les délégations ont salué de nombreuses réalisations concrètes dans les Amériques depuis l'adoption du Plan d'action du Brésil. Elles comprennent l'amendement ou l'adoption des cadres législatifs nationaux et leur alignement sur les normes internationales de protection. A été soulignée, la nécessité de tirer parti d'une compréhension commune des normes de protection par des politiques progressistes et des outils et approches innovants. Au niveau sous-régional, le MIRPS a produit des résultats tangibles. Les efforts visant à mettre au point les mécanismes de protection pour les personnes déplacées en Amérique centrale, notamment par l'admission humanitaire et des programmes de

parrainage privé, ont été soulignés. Des délégations ont lancé des appels pour une plus grande complémentarité entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux, avec les échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises. L'assistance financière est essentielle pour veiller à ce que les bonnes pratiques soient traduites en une réponse plus équitable et plus prévisible.

22. Le Comité a parlé de l'accroissement du nombre de pays ayant adhéré à l'initiative sur la qualité de l'asile visant à améliorer les normes et les procédures. Il a également souligné les progrès accomplis en matière d'enregistrement et de documentation ainsi que d'identification des besoins spéciaux. Un certain nombre d'États ont parlé des efforts en cours pour protéger les apatrides et réduire les cas d'apatridie, notamment par la promotion de l'enregistrement des naissances et l'établissement des procédures nationales de détermination du statut de l'apatride. Le HCR a été encouragé à soutenir davantage de telles initiatives. Concernant les solutions, l'intégration locale est favorisée à travers les Amériques par l'accès au marché du travail, des programmes de moyens d'existence et la mise en place d'un environnement inclusif. Ont aussi été soulignés, la mise en place et l'élargissement du mécanisme de transfert pour la protection qui est un dispositif international facilitant la réinstallation des déplacés vulnérables d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras. Le HCR a été encouragé à continuer de rechercher d'autres partenaires et soutiens financiers pour renforcer ce mécanisme à long terme.

23. En Colombie, la contribution du HCR à la restauration des droits des victimes du conflit, notamment des déplacés internes, a été reconnue. L'Organisation a été exhortée à soutenir davantage les solutions pour les déplacés internes et l'accès aux programmes de promotion de l'autonomie, et à évaluer les lacunes en matière de protection dès lors que les acteurs humanitaires réduisent la taille de leurs opérations. Pour ce qui est du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR a été encouragé à sensibiliser à cette situation et à mettre au point des plans d'urgence. Les cas de traite d'êtres humains, de travail sexuel et de violences sexuelles et de genre sont en particulier des sujets de préoccupation.

24. La Directrice a reconnu l'importance des approches régionales dans l'atténuation et la gestion des crises de protection ainsi que la recherche de solutions durables, notamment pour les apatrides. En Colombie, le HCR est resté engagé à soutenir le processus de paix et à satisfaire les besoins actuels, avec la contribution de la Banque mondiale et d'autres partenaires. La Directrice s'est faite l'écho des préoccupations exprimées au sujet de l'accroissement de la discrimination et de la xénophobie à l'égard des Vénézuéliens, et a parlé des efforts déployés pour favoriser la coexistence pacifique entre les deux communautés. Elle a souligné l'importance de l'exécution en cours du MIRPS comme contribution au Cadre d'action global pour les réfugiés, et a reconnu les engagements pris à San Pedro Sula, notamment le « jumelage » avec d'autres pays pour renforcer les systèmes d'asile. Elle a noté les défis liés à la mise au point de systèmes de protection dans les États et territoires des Caraïbes recevant des demandeurs d'asile.

d) Asie et Pacifique

25. Présentant une mise à jour sur les opérations du HCR dans la région, le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a parlé de l'accroissement des opérations pour les réfugiés du Myanmar au Bangladesh. Concernant la situation des réfugiés afghans, les solutions dépendent de l'évolution de la situation à l'intérieur de leur pays où règne de plus en plus l'insécurité. Le Directeur a relevé les progrès accomplis en matière de solutions au Sri Lanka et pour les réfugiés bhoutanais au Népal, et a souligné l'importance des partenariats avec divers acteurs.

26. Le Comité s'est inquiété de la situation désastreuse des réfugiés du Myanmar au Bangladesh, notamment du surpeuplement et du manque d'assainissement et d'éclairage. Il a salué le renforcement des capacités opérationnelles du HCR. L'amélioration de la protection, notamment pour les groupes vulnérables, l'enregistrement (surtout des nouveaux) et les efforts visant à prévenir et combattre les violences sexuelles et de genre ont été

jugés indispensables. Des délégations ont également lancé des appels pour que le prochain plan de réponse humanitaire prenne mieux en compte l'immense pression que l'afflux soudain et massif de réfugiés exerce sur le Bangladesh et qu'il soit éclairé par une analyse axée sur le genre. Concernant l'accord bilatéral entre le Bangladesh et le Myanmar sur les retours volontaires, l'implication du HCR a été considérée comme essentielle, et a été soulignée par de nombreuses délégations. Les retours ont été jugés prématurés et des délégations se sont dites en faveur d'un accès humanitaire sans obstacle à l'État de Rakhine au Myanmar.

27. S'agissant de la situation des réfugiés afghans, les délégations ont loué la générosité constante de deux principaux pays d'accueil et ont évoqué en particulier l'accès élargi à l'éducation et aux soins de santé en République islamique d'Iran et la prorogation de la validité de la carte « prouvant l'enregistrement » au Pakistan. Elles se sont dites en faveur de l'enregistrement d'Afghans sans pièces au Pakistan. A été soulignée, la nécessité de l'aide à la réintégration en Afghanistan en vue de soutenir le gouvernement, avec des liens plus étroits entre l'action humanitaire et l'action pour le développement. L'accroissement du nombre de déplacés internes en Afghanistan a aussi été une source de préoccupation. A été salué, l'engagement du HCR à entreprendre une évaluation externe des programmes d'assistance en espèces pour les personnes rapatriées, notamment pour savoir si l'impact de ces programmes sur les Afghans sans pièces a été négatif. La Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil est restée le principal cadre d'interventions communes. Il a été demandé au HCR de fournir, dans sa mise à jour annuelle, des faits et des chiffres relatifs au rapatriement volontaire et à la réinstallation des réfugiés afghans, et d'y indiquer les progrès et les lacunes de la stratégie. D'une manière générale, il a été proposé d'inclure dans les actualisations régionales des données comparables sur le partage de la charge dans chaque situation majeure de réfugiés, comme première mesure d'évaluation des lacunes dans la coopération internationale et de promotion du partage de la charge et des responsabilités, tel que préconisé dans la résolution de l'Assemblée générale n° 72/150 portant sur le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

28. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre fin aux situations de réfugiés prolongées, conformément aux principes de solidarité internationale et de partage de la charge et des responsabilités. Le HCR a été encouragé à poursuivre ses efforts visant à assurer l'accès aux territoires et à des procédures équitables de détermination du statut de réfugié, et à promouvoir des alternatives à la détention et des systèmes favorisant la protection pour la gestion des mouvements mixtes dans la région. Des délégations ont salué les progrès réalisés en matière d'apatridie et ont souligné la vulnérabilité de la population Rohingya qui s'est beaucoup aggravée l'année dernière.

29. Répondant à l'avertissement sur les retours prématurés au Myanmar, le Directeur a souligné le fait que les conditions d'un rapatriement volontaire n'étaient pas encore réunies. Même si un accord bilatéral a été récemment conclu par les deux gouvernements, les retours volontaires doivent s'appuyer sur une décision éclairée et sur l'accès humanitaire. Concernant les plans d'urgence pour faire face à l'imminence de la mousson, il a affirmé que les mesures d'atténuation avaient été prises et a relevé les graves défis liés à la topographie du milieu. Répondant à une question sur la manière dont le HCR veille à ce que les Rohingya soient consultés dans la réponse, le Directeur a affirmé que l'Organisation avait mis en place un vaste réseau communautaire de proximité chez les réfugiés au Bangladesh, pour veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits. Concernant l'impact de la situation sur le Bangladesh, l'engagement de diverses parties prenantes est nécessaire pour soutenir le Gouvernement et les communautés d'accueil. Les leçons tirées des programmes pour les régions abritant les réfugiés et affectées par ceux-ci (RAHA) au Pakistan pourraient être utiles à cet égard.

30. Concernant la situation des réfugiés afghans, le Directeur a souligné la nécessité d'un plus grand appui permettant de renforcer la capacité d'absorption en Afghanistan et de soutenir les projets pilotes que le Gouvernement essaie de mettre en œuvre à cet égard. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) examinent les moyens de soutenir les retours non enregistrés, car les personnes concernées ont également besoin d'appui.

e) Europe

31. La Directrice du Bureau régional pour l'Europe a souligné les principaux développements ayant eu lieu dans la région l'année dernière. Elle a rappelé l'impact profond des arrivées massives ayant eu lieu en 2015 et 2016 sur les sociétés et les systèmes. Elle a aussi parlé des possibilités et des défis qui se présentent. Les défis sont notamment liés au maintien de l'accès aux territoires, à la lutte contre la discrimination et la xénophobie et à un plaidoyer constant en faveur des alternatives à la détention.

32. Même si, d'une manière générale, on observe une tendance à la baisse du nombre de personnes recherchant la protection en Europe, en 2017 par rapport à 2016, des délégations ont noté qu'un grand nombre de réfugiés et demandeurs d'asile, y compris des enfants non accompagnés et séparés, continuaient d'arriver, souvent dans des flux mixtes en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Elles ont souligné les défis liés à la protection, à l'assistance et à la recherche de solutions pour ces arrivées, et se sont inquiétées du fait que des gens continuaient à entreprendre des voyages dangereux le long des routes de la Méditerranée les exposant à la traite d'êtres humains et à d'autres formes d'activités criminelles et d'exploitation. Beaucoup de délégations se sont aussi dites préoccupées par les déplacements forcés à l'intérieur de l'Ukraine et à partir de ce pays. Une délégation a averti que la situation risquait de devenir une « crise oubliée ».

33. Une approche internationale de collaboration a été largement reconnue comme étant nécessaire pour sauver des vies et trouver des solutions durables pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides dans la région. Plusieurs délégations ont souligné la contribution qu'elles apportaient à cet égard, certaines ayant exprimé leur engagement en faveur d'une conclusion rapide des négociations sur la réforme du système européen commun d'asile. Même si elles continuent d'assurer l'accès à la protection, d'autres ont souligné le droit souverain des États de gérer leurs propres frontières ainsi que la nécessité de faire une distinction claire entre les droits des réfugiés et les droits des migrants. Le HCR a été encouragé à identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques tirées de la réponse de la région aux déplacements massifs de réfugiés pouvant être appliquées à d'autres situations.

34. La Directrice a remercié le Comité pour l'important appui politique et financier que le HCR recevait de la région et pour celle-ci. Concernant l'Ukraine, elle a noté que la situation humanitaire demeurait critique, en particulier dans les régions situées le long de la ligne de contact. L'obtention d'un accès prévisible et soutenu, pour que les acteurs humanitaires puissent apporter de l'aide, et la garantie aux populations de la pleine jouissance de leurs droits constituent deux des défis opérationnels majeurs auxquels le HCR fait face dans le pays. Concernant la Grèce et l'Italie, la Directrice a souligné le fait que le HCR demeurait engagé au plan opérationnel dans les deux États et a remercié chacun d'eux pour son appui. Elle a réitéré la position de l'Organisation, à savoir que les personnes sollicitant la protection sur les îles grecques devaient être évacuées le plus rapidement possible vers la partie continentale du pays.

35. La Directrice a rassuré le Comité que la prévention et la réduction des cas d'apatridie demeuraient une priorité pour le HCR. Elle a exhorté les 30 % d'États européens non parties à l'une ou aux deux conventions sur l'apatridie à envisager d'y adhérer et a indiqué que l'Organisation était prête à leur apporter le soutien nécessaire. Elle a pris acte de la demande d'un complément d'information sur le risque d'apatridie chez l'enfant et a affirmé que le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

allaient collaborer sur cette question en 2018. Concernant le suivi de la protection, la Directrice a confirmé que le HCR était présent dans beaucoup de zones d'arrivée. L'Organisation a mis au point un outil de suivi des frontières lui permettant d'observer les questions relevant de sa compétence et de collaborer avec les autorités compétentes. Les efforts visant à identifier les personnes ayant des besoins spécifiques, notamment l'appui psychosocial, ont été renforcés. La Directrice a remercié les États ayant participé aux mécanismes de relocalisation d'urgence de personnes en Grèce et en Italie, ainsi que ceux ayant engagé des réformes plus larges en matière d'asile et de migration. Elle a lancé un appel en faveur de plus de solidarité entre les États européens, concernant notamment des quotas accrus de relocalisation et de réinstallation.

B. Programmes globaux

36. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) a fait une mise à jour sur les programmes globaux (EC/69/SC/CRP.3), visant à améliorer la qualité de vie des personnes relevant la compétence du HCR dans divers secteurs, notamment la santé publique, l'éducation, les abris, les moyens d'existence et l'énergie. Il a également parlé des développements dans les programmes d'assistance en espèces, l'enregistrement et la gestion d'identité ainsi que la collecte des données.

37. Le Comité a salué la collaboration accrue avec les partenaires, notamment les acteurs du développement, sur les programmes globaux. L'appui en faveur de l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux de développement a été souligné. Des délégations ont par ailleurs noté que les organisations et les prestataires locaux jouent de plus en plus un rôle important dans la mise en œuvre des programmes, contribuant à réduire les coûts, et le HCR a été félicité pour avoir renforcé leurs capacités. La nécessité de partenariats stratégiques renforçant la capacité technique des pays d'accueil et des systèmes nationaux a été soulignée, ainsi que l'importance d'utiliser la technologie pour trouver des solutions aux problèmes d'abri, de santé et de données, y compris grâce au travail avec les donateurs du secteur privé. Le HCR a été exhorté à étendre les interventions dans le secteur des énergies renouvelables. Concernant l'éducation et la santé, il a été félicité pour avoir corrigé d'importantes lacunes, concernant surtout les femmes et les filles. L'engagement du HCR pour la prévention et la lutte contre le VIH/sida et l'intégration des soins de santé mentale dans les soins de santé primaires a été reconnu. L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive a également été souligné.

38. Si des progrès ont été notés concernant les programmes d'assistance en espèces, le HCR a été encouragé à mettre au point des outils d'évaluation des risques de protection liés à l'utilisation des espèces, à mener des études de faisabilité en fonction des contextes opérationnels et à mieux mesurer l'impact de cette forme d'assistance, notamment sur la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. De plus amples informations sur l'utilisation de plateformes uniques de transfert des espèces ont également été sollicitées. L'Organisation a été exhortée à renforcer son approche communautaire et à tenir compte des vulnérabilités liées au genre, notamment lors des interventions en espèces. Elle a par ailleurs été encouragée à travailler plus étroitement avec des groupes de femmes pour mieux évaluer leurs besoins.

39. Des délégations ont salué les efforts déployés par le HCR pour améliorer ses capacités en matière de données ainsi que les plans visant à mettre en place un centre commun de données avec la Banque mondiale, devant faciliter un suivi et une évaluation conjoints. Les États ont lancé des appels en faveur d'une collecte et d'une utilisation élargies des données biométriques pour l'enregistrement et la documentation en vue de réponses humanitaires efficaces, notamment la recherche de solutions dans des pays tiers comme la réinstallation et les voies complémentaires. La nécessité de collecter et d'utiliser des données distinctes par âge et par sexe et de rassembler les données sur les personnes handicapées afin de mieux informer les programmes a été soulignée.

40. Le Directeur de la DPSM a reconnu l'importance de programmes globaux plus efficaces et plus efficaces dans le contexte d'accroissement du nombre de réfugiés et a souligné la nécessité de travailler avec les partenaires à cet égard. Il a parlé des efforts déployés pour veiller à ce que les systèmes soient interopérables et a indiqué que les données du HCR étaient compatibles avec celles de ses partenaires. La collaboration avec les acteurs du développement comme la Banque mondiale exige également que les données soutiennent la prise de décisions axées sur des preuves. Concernant la santé mentale, le HCR contribue à identifier les besoins et plaide pour que les ressources soient canalisées vers les domaines où elles sont le plus utiles. Le Directeur a fait observer que, dans les situations d'urgence, le HCR encourage une approche plus durable qui tient compte dès le début des conséquences à plus long terme des déplacements. Répondant aux questions sur la collaboration avec le PAM, il a parlé des innovations dans la réponse humanitaire en Ouganda, indiquant que les informations biométriques avaient permis aux deux organisations de comparer les données en temps réel et d'obtenir de meilleurs résultats. Pour ce qui est des programmes d'assistance en espèces, il a affirmé que le HCR entendait utiliser une plateforme commune et que l'année dernière, environ 60 % de cette forme d'assistance étaient à buts multiples.

IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

41. La Haut Commissaire Adjointe a présenté le point de l'ordre du jour sur la gestion, le contrôle administratif et financier, et les ressources humaines. Elle a fait une mise à jour sur le processus de revue du Siège, notamment la récente création d'une Division de la résilience et des solutions et d'autres efforts visant à améliorer l'efficacité et à renforcer les interventions opérationnelles, y compris le travail effectué dans le cadre du Grand compromis. Elle a également énoncé quelques-unes des mesures que le HCR avait prises pour veiller à ce que son personnel se comporte d'une manière éthique et prévenir les inconduites, l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels. Elle a informé le Comité des progrès réalisés par le HCR en matière de gestion des risques, notamment du lancement de l'initiative de « gestion des risques 2.0 », visant à renforcer les systèmes de gestion et s'attaquer aux causes profondes de la corruption et de la fraude. Pour terminer, elle a parlé du déficit financier actuel et souligné l'importance des contributions en temps voulu permettant d'assurer la continuité des programmes vitaux du HCR.

Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général

42. L'Inspectrice générale a présenté au Comité une mise à jour sur l'état des réformes en matière de contrôle. Elle a notamment parlé d'une meilleure intégration du Service d'audit du HCR du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans l'architecture de contrôle de l'Organisation ; des progrès dans la mise en place d'un nouveau Service de contrôle stratégique ; et du travail en cours du Service des enquêtes, concernant en particulier les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et les enquêtes actuelles sur les allégations de faute professionnelle au Kenya et en Ouganda.

43. Les délégations ont salué les efforts fournis pour améliorer le contrôle au HCR, notamment la création du Service de contrôle stratégique, réalisée sans coût supplémentaire pour l'Organisation, ainsi que le lien direct actuellement établi entre le Bureau de l'inspecteur général et le Bureau des services de contrôle interne. Elles ont exprimé leur appui à la politique générale de contrôle en cours d'élaboration par le Bureau de l'inspecteur général. Les États membres ont apprécié les efforts fournis pour améliorer la gestion des risques et ont encouragé le HCR à poursuivre ces efforts, pour notamment sensibiliser davantage le personnel et l'amener à mieux comprendre son approche. Des délégations ont pris note de la revue par le Bureau des services de contrôle interne de la

deuxième ligne de défense devant bientôt être rendue publique avec la réponse du HCR, et se sont demandé quand est-ce que des revues similaires seraient entreprises sur la première et la troisième lignes de défense.

44. Les délégations ont reconnu la charge de travail croissante du Bureau des enquêtes et ont souligné l'importance d'avoir suffisamment de ressources pour assurer une réponse efficace. Les États membres se sont aussi félicités des enquêtes proactives et ont demandé à être informés des mesures de suivi prises dans les opérations concernées. La mise en œuvre des leçons tirées des enquêtes a également été saluée. Des appels ont été lancés en faveur du respect d'une procédure équitable, pour régler les cas dans des délais raisonnables, et d'une protection adéquate des lanceurs d'alerte. Des inquiétudes ont été exprimées concernant le niveau d'impunité dans certains contextes. Les efforts déployés par le HCR pour rendre compte des enquêtes concernant le Kenya et l'Ouganda ont été salués, même si des délégations ont lancé des appels pour plus de transparence dès le début. Il est essentiel de garantir un maximum de transparence et de porter en temps voulu toutes les formes d'inconduite à la connaissance des donateurs, afin de maintenir la confiance de ceux-ci ainsi que celle des personnes relevant de la compétence du HCR.

45. Le Comité s'est dit profondément préoccupé par l'augmentation du nombre d'allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, et beaucoup d'États ont réitéré leur politique de tolérance zéro en reconnaissant que telle était aussi l'option du HCR. Même si le HCR dispose d'un bon système, les engagements, les politiques et procédures doivent être mis en œuvre pour être efficaces. Une approche plus solide est nécessaire pour prévenir, dénoncer et gérer les cas, ce qui nécessite des ressources suffisantes pour notamment investir dans la formation du personnel et du personnel associé, tant au Siège que sur le terrain. Le HCR a été exhorté à veiller au respect du code de déontologie et à créer une culture permettant à ce que tout le monde se sente responsable de la sûreté et du bien-être du personnel et des bénéficiaires.

46. La Haut Commissaire Adjointe a répondu aux questions adressées à l'équipe dirigeante. Elle a informé les délégations qu'un rapport sur la discipline est communiqué chaque année à tout le personnel, et que cette année, le rapport a pris la forme d'une note du Haut Commissaire soulignant la politique de tolérance zéro et indiquant les mesures prises contre deux membres du personnel pour harcèlement sexuel. Ces rapports, dont un résumé a été publié, fournissent des informations sur les types d'allégations reçues et la réponse de l'équipe dirigeante lorsque les allégations sont étayées. La Haut Commissaire Adjointe a également affirmé que le HCR était en train de préparer une communication comportant plus d'informations aux États sur l'approche de l'Organisation sur la prévention et la lutte contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels. Elle a également parlé de la nécessité de renforcer les contrôles auprès des partenaires nationaux, et d'une manière générale, de l'engagement collectif des Nations Unies sur cette question. Concernant les ressources pour les enquêtes, elle a confirmé que les ressources supplémentaires sollicitées pour faire face aux défis survenus, comme au Kenya et en Ouganda, ont été octroyées, et que les nouvelles situations, comme celle de l'Ouganda, seront bien examinées. Beaucoup reste cependant à faire pour des mesures proactives en vue de renforcer le contrôle et la conformité.

47. L'Inspectrice générale a remercié le Comité pour son appui. Répondant aux observations sur la transparence et les rapports aux donateurs, elle a parlé de la nécessité de trouver un équilibre entre ces rapports et le besoin de veiller à ne pas compromettre les enquêtes par une publication précoce des informations. Il est important de garder à l'esprit que certaines allégations sont infondées ou non étayées par manque de preuves. C'est la raison pour laquelle le nombre d'allégations dépasse de loin le nombre de cas instruits. Cela ne signifie pas que des enquêtes ne pourraient pas être rouvertes au cas où on obtiendrait plus d'informations. Concernant le partage d'informations avec d'autres organismes, le réseau des enquêteurs du système des Nations Unies facilite une bonne collaboration. Le Chef du Service des enquêtes a fait observer que, dans les accords de partenariat conclus par le HCR, il y avait des clauses spécifiques sur le comportement éthique. Il a parlé de

quelques-unes des mesures spécifiques prises pour sensibiliser les partenaires de l'Organisation et former leur personnel sur les enquêtes concernant les fautes professionnelles. Il a aussi indiqué quelques-unes des initiatives lancées pour renforcer l'appui aux victimes et aux témoins. Le Chef du Service d'audit du HCR du Bureau des services de contrôle interne a également pris la parole pour répondre aux questions sur le rapport concernant la deuxième ligne de défense. Il a affirmé que ce rapport serait disponible dans environ 30 jours, dès que les observations de l'équipe dirigeante du HCR auront été reçues. Les résultats devront éclairer le projet de gestion des risques 2.0 ainsi que la mise en œuvre de la revue du Siège. Le Chef de service a pris acte de la nécessité de revoir la première et la troisième lignes de défense, la première ayant quelque peu été couverte par des audits sur le terrain.

V. Coordination

A. Partenariats stratégiques, y compris la coordination

48. Le Chef du Service du partenariat et de la coordination à la Division des relations extérieures (DER) a donné un aperçu des efforts fournis par le HCR pour renforcer les partenariats ainsi que des principaux développements ayant eu lieu l'année dernière (EC/69/SC/CRP.4/Rev.1). À la suite d'une recommandation faite après la revue du Siège du HCR, le Service du partenariat et de la coordination a été reconfiguré afin de contribuer à mieux assurer l'engagement stratégique et cohérent avec les partenaires. Une mise à jour sur la coordination interinstitutions a été faite, avec un accent particulier sur le modèle de coordination pour les réfugiés et l'appui aux déplacés internes dans le cadre des responsabilités modulaires.

49. Le Comité a salué les efforts fournis par le HCR pour élargir et renforcer ses relations avec les partenaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), les acteurs du développement et d'autres entités. Conformément à l'approche multipartite prévue dans la Déclaration de New York, l'engagement en temps voulu de divers acteurs a été considéré comme nécessaire pour une réponse internationale efficace et efficace aux déplacements. Un tel engagement contribue à rompre l'isolement opérationnel et à réduire les coûts, permet de remplir les engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis et d'atteindre les objectifs du Secrétaire général pour la réforme du système de développement. Les États ont salué la collaboration menée avec les ONG et ont pris acte de la récente augmentation des fonds décaissés aux partenaires nationaux et locaux, tout en soulignant la nécessité d'un équilibre approprié avec l'appui aux ONG internationales. Le HCR a été félicité pour le renforcement de son partenariat stratégique avec la Banque mondiale et son engagement accru et ciblé avec le secteur privé, car ces partenaires jouent un rôle important en ce qu'ils contribuent à trouver des solutions innovantes et rentables.

50. Le Chef du Service du partenariat et de la coordination a confirmé que ce service travaillait en étroite collaboration avec la nouvelle Division de la résilience et des solutions pour assurer une meilleure consultation des ONG. Il a réitéré la nécessité d'engager, dès le début d'une réponse, les partenaires et de veiller à ce que les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR soient au centre de l'action collective. Au sein du Comité directeur conjoint pour promouvoir la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, l'augmentation de l'effectif de ce Comité devrait être envisagée. Concernant la coopération avec l'OCHA, la note de 2014 sur les situations mixtes demeure applicable, et une réunion des responsables est prévue pour le mois de mars 2018 en vue d'explorer d'autres domaines de collaboration, surtout à l'appui des déplacés internes. La revue opérationnelle de 2017 sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne et la nomination d'un Conseiller spécial sur le déplacement interne constituent les principaux développements à cet égard.

B. Exposé sur le Cadre d'action global pour les réfugiés

51. Présentant l'exposé sur le Cadre d'action global pour les réfugiés, le Directeur adjoint pour les réponses globales à la Division de la résilience et des solutions a axé son intervention sur trois domaines principaux : les tout derniers développements opérationnels en Afrique et dans les Amériques, les progrès accomplis dans l'élargissement des partenariats et la voie à suivre. Quatre pays, à savoir Belize, le Kenya, le Rwanda et la Zambie, ont récemment accepté d'appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés portant à 13 le total de pays impliqués.

52. Le Comité a loué le leadership et la générosité des pays abritant un nombre important de réfugiés, en particulier ceux qui appliquent le Cadre d'action global pour les réfugiés. Saluant les progrès accomplis à ce jour, il a mis un accent particulier sur les mesures progressistes appliquées par les Gouvernements djiboutien et éthiopien, ainsi que sur les réalisations de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en réponse à la situation des réfugiés somaliens, et du MIRPS en réponse aux déplacements forcés au nord de l'Amérique centrale. Les donateurs jouent un rôle clé dans l'appui à ces approches globales et dans le financement des programmes assurant aux réfugiés l'accès aux services nationaux, notamment de soins de santé et d'éducation, et aux possibilités d'emploi. Le Cadre d'action global pour les réfugiés a été souligné à maintes reprises comme étant une occasion de trouver des solutions durables, les États ayant été exhortés à augmenter le nombre de places de réinstallation et à faciliter les conditions nécessaires pour un retour volontaire et durable.

53. Les déplacements forcés ont été largement reconnus comme étant à la fois un défi humanitaire et un défi de développement, exigeant de tous les acteurs impliqués dans la réponse une nouvelle méthode de travail. Les acteurs du développement doivent s'engager dès le début, afin de contribuer à prévenir les situations prolongées. Le HCR a été félicité pour avoir mis, dans l'orientation de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, un accent particulier sur les partenariats, et en particulier pour les relations solides entretenues avec la Banque mondiale. Toutefois, il a aussi été encouragé à clarifier les objectifs spécifiques de cette application, à suivre et à évaluer les résultats, à mettre en place une plateforme de partage des résultats et des leçons apprises et à continuer de fournir cette information au processus conduisant à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés.

54. Le Directeur adjoint a attiré l'attention sur le rôle important des divers États abritant un nombre important de réfugiés, sans toutefois appliquer de manière formelle le Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a noté la nécessité d'ancrer les approches globales dans les institutions régionales et a parlé du travail effectué par le HCR avec ses partenaires pour soutenir les processus de l'IGAD et du MIRPS. Répondant aux préoccupations sur la décision de la République-Unie de Tanzanie de se retirer du Cadre d'action global pour les réfugiés, il a fait savoir que le HCR continuait à coopérer avec le Gouvernement tanzanien et à plaider pour une protection constante des réfugiés. Affirmant que l'éducation était une composante essentielle du Cadre d'action global pour les réfugiés, le Directeur adjoint a souligné les améliorations importantes ayant eu lieu dans ce domaine, et a indiqué qu'il y avait encore du travail à effectuer.

VI. Protection internationale

A. Exposé sur le suivi des Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection

55. La Conseillère principale chargée des politiques auprès du Haut Commissaire Assistant pour la protection a présenté une mise à jour sur le suivi des trois derniers Dialogues sur les défis de protection et a parlé des résultats du Dialogue de 2017

concernant le Pacte mondial sur les réfugiés. Ce Dialogue a fourni l'occasion d'évaluer les bonnes pratiques et les leçons tirées de la première phase de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés et des résultats des cinq discussions thématiques ayant eu lieu au début de l'année. Le projet de Pacte mondial, actuellement débattu dans le cadre des consultations formelles, tient compte des observations et suggestions reçues dans le cadre du processus.

56. Les interventions ont porté sur le Dialogue de 2017 et l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, les délégations ayant exprimé leur engagement constant en faveur du processus de consultations formelles. Il est important que le HCR, en tant que facilitateur neutre, examine d'une manière équitable et transparente toutes les questions soulevées par les États. Un plus grand partage de la charge et des responsabilités, notamment par un mécanisme juste et équitable, doit être mieux énoncé dans le projet du Pacte, comme des délégations l'ont affirmé à maintes reprises. Des appels ont également été lancés pour que des normes ou engagements supplémentaires ne soient pas créés. Le caractère volontaire et non contraignant du Pacte ainsi que la nécessité de respecter la souveraineté des États ont été mentionnés. Il faut des dispositifs plus solides de suivi, notamment des indicateurs sur la protection et l'inclusion, et un plus grand accent sur la protection des personnes handicapées. Le rôle de la réinstallation, comme outil de protection et moyen d'exprimer la solidarité avec les pays abritant les réfugiés, a aussi été souligné.

57. La Conseillère principale chargée des politiques a assuré le Comité que bon nombre de questions soulevées seraient traitées d'une manière plus détaillée lors des consultations formelles. Si elle a affirmé qu'il est quelquefois difficile d'établir le juste équilibre entre les nombreuses observations et suggestions reçues, elle a rassuré les délégations que le HCR les avait écoutées attentivement et que leurs propositions seraient prises en compte dans le projet révisé. En particulier, ce projet adopterait des termes plus solides sur le partage de la charge et des responsabilités, les causes profondes des déplacements et la collaboration avec les acteurs du développement. Ayant pris note de la nécessité d'apporter des éclaircissements sur la plateforme mondiale d'appui, elle a salué l'initiative proposée. Elle a également fait observer que le Pacte avait pour but, non pas d'appréhender tous les aspects du régime international de protection, mais de combler les lacunes de la réponse pour les réfugiés.

B. Exposé sur les conclusions du Comité exécutif

58. Le Rapporteur du Comité exécutif a rappelé qu'en 2015, le Comité avait adopté à titre indicatif un plan de travail pluriannuel pour les conclusions sur la protection internationale en 2016-2017. Depuis lors, les conclusions ont été négociées et adoptées sur la coopération internationale sous l'angle de la protection et des solutions ; les jeunes ; et les documents de voyage lisibles à la machine pour les réfugiés et les apatrides. En février 2018, une réunion informelle s'est tenue pour discuter de la question, et il a été convenu de ne pas entamer des négociations pour une conclusion cette année, compte tenu du peu de temps disponible pour le processus de consultations formelles en vue de l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. Les États membres ont néanmoins souligné la nécessité de poursuivre l'année prochaine, lors de la soixante-onzième session du Comité exécutif, le processus de conclusions qui sera dirigé par le prochain Rapporteur.

59. Deux délégations ont pris la parole pour exprimer leur appui à la proposition du Rapporteur d'ajourner cette année les négociations en vue d'une conclusion sur la protection internationale, compte tenu de la nécessité de se focaliser sur le Pacte mondial sur les réfugiés. Rappelant le plan de travail pluriannuel adopté en 2015 par consensus, une délégation a fait observer que le seul thème n'ayant pas encore été examiné était la résilience et l'autonomie sous l'angle de la protection et des solutions. L'examen de ce

thème en 2019 est essentiel, en ce qu'il permettrait de renforcer les aspects liés à la résilience et à l'autonomie dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

60. Affirmant que le plan de travail pluriannuel adopté en 2015 était indicatif et susceptible d'être modifié, le Rapporteur a reconnu la nécessité de faire avancer les discussions sur le thème restant, et a affirmé qu'il appartenait à son successeur de le faire.

VII. Budgets-programmes et financement

61. Le Contrôleur et Directeur de la Division administrative et financière (DFAM) et la Directrice de la DER ont conjointement présenté le document sur les budgets et le financement pour 2017 et 2018 (EC/69/SC/CRP.5). Le Contrôleur a présenté une mise à jour sur la situation financière pour 2017 et les besoins de 2018 tandis que la Directrice de la DER a parlé des principales tendances et souligné la nécessité des financements souples.

62. Le Comité a reconnu la nécessité d'un plus grand appui financier pour le HCR, surtout sous la forme de financements non affectés, en vue d'assurer une réponse souple et prévisible aux défis nouveaux et en cours. Le HCR a été encouragé à mieux rendre compte de la manière dont les financements non affectés sont utilisés et de l'impact des financements pluriannuels, notamment en application des engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis. Il a été proposé de mettre en place un groupe informel pour discuter des financements non affectés et pluriannuels pour les réponses en faveur des réfugiés, afin de partager les bonnes pratiques et d'engager un dialogue sur l'équilibre entre les financements de base et les engagements. Il a été demandé au HCR de clarifier la manière dont il établit les priorités entre les besoins des plus vulnérables dans ses réponses et d'établir un lien entre le budget et les résultats. Il est essentiel de maintenir une communication ouverte et transparente avec les États sur l'établissement des priorités et l'allocation des ressources. Des délégations ont demandé à savoir comment le processus de gestion du changement au HCR permettrait d'obtenir des gains d'efficacité et de réduire le déficit entre les besoins et les ressources, et comment le Cadre d'action global pour les réfugiés serait pris en compte dans le budget de 2019. Elles ont exhorté le HCR à revoir ses critères de lancement des appels supplémentaires pour veiller à ce qu'ils portent véritablement sur des situations d'urgence nouvelles et imprévues.

63. Les délégations se sont dites préoccupées par le déficit annuel constant entre les besoins et les ressources disponibles. Dans un tel contexte, les partenaires du secteur privé jouent un rôle important dans la diversification de la base des donateurs du HCR. L'Organisation a été exhortée à redoubler d'efforts dans ce domaine, en renforçant son engagement stratégique avec le secteur privé, en engageant de nouveaux donateurs et en se tournant vers des partenaires non traditionnels. En outre, il lui a été demandé de partager les leçons apprises des campagnes menées avec succès pour la collecte de fonds.

64. Sur la question de savoir si le HCR envisageait de faire une déclaration d'assurance, le Contrôleur a parlé des mesures prises pour renforcer l'approche de l'Organisation axée sur les risques. Il a confirmé qu'il en résulterait en fin de compte une sorte de déclaration d'assurance, même si le HCR n'a pas encore décidé du modèle pouvant lui permettre de relever les faiblesses. Pour ce qui est des flux financiers, il a affirmé qu'au début de chaque année, le HCR prenait des engagements budgétaires et décaissait d'importants montants pour ses partenaires d'exécution, ce qui a un impact sur la disponibilité des ressources, d'où la nécessité d'une source de revenus stable.

65. La Directrice de la DER a remercié le Comité pour son appui constant au HCR et a réitéré l'importance des financements non affectés. Elle a affirmé que le HCR préparera une mise à jour sur l'utilisation des financements non affectés pour la prochaine réunion du Comité permanent qui aura lieu en juin. D'une manière générale, le financement pluriannuel est bénéfique malgré le fait que les contributions sont relativement modestes et

partiellement affectées et qu'il est difficile de mesurer son impact spécifique sur les opérations.

66. Répondant à une demande de rapport sur l'application du coût d'appui aux programmes de 7 %, la Haut Commissaire Adjointe a affirmé que cette information figurait dans le rapport du HCR de 2016 sur les financements non affectés, et qu'un autre rapport était en train d'être préparé pour 2017. Sur la question de savoir si le budget axé sur les besoins continuait d'être utile, au vu de la grande proportion de besoins non satisfaits, elle a affirmé que le Comité exécutif avait demandé de présenter le budget de cette manière et d'adopter une structure par pilier. Elle a ajouté qu'il y avait des disparités entre les piliers, concernant surtout les déplacés internes, et a rassuré le Comité que le HCR travaille pour s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de cette population. Faisant observer que seuls les besoins nouveaux et urgents pour les crises étaient inclus dans les budgets supplémentaires, elle a confirmé que le HCR cherchait à identifier parmi ces besoins ceux qui pouvaient être inscrits dans le budget annuel de l'Organisation. Elle a parlé des défis liés au fait de veiller à ce que, face à l'augmentation des besoins, le HCR dispose du niveau approprié de personnel et de ressources pour ses opérations et a fait savoir que des observations à ce sujet étaient les bienvenues. Concernant les engagements pris dans le cadre du Grand compromis, la mise en œuvre est en cours avec quelques gains d'efficacité notamment pour l'approvisionnement conjoint et le portail des partenaires.

67. La décision sur les budgets et le financement pour 2017 et 2018, figurant à l'annexe, a été adoptée.

VIII. Questions diverses

68. Conformément à la pratique d'adoption des rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, le Président a indiqué que le rapport de la soixante-onzième réunion serait préparé par le Secrétariat et communiqué pour observations au plus tard le 30 mars [version anglaise]. À l'issue d'une période d'examen de deux semaines, les observations et rectifications des États membres sur leurs interventions seraient insérées et le rapport serait une fois de plus communiqué par la suite et considéré comme adopté.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2017 et 2018

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programmes à ses soixante-sixième, soixante-septième et soixante-huitième sessions (A/AC.96/1154, par. 13.c), A/AC.96/1165, par. 15.3) et A/AC.96/1176, par. 14.3)) ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante-dixième réunion du Comité permanent en septembre 2017,

Réaffirmant l'importance du partage de la charge et des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle qu'à sa soixante-sixième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR, s'élevant à 6 408,5 millions de dollars E.-U. pour 2017 ;

Rappelle qu'à sa soixante-septième session, le Comité exécutif a approuvé la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) du HCR s'élevant à 7 309,7 millions de dollars E.-U. pour 2017 ;

Note que les budgets supplémentaires de 2017 s'élevaient à 832,1 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés, les projets de réintégration et les projets en faveur des déplacés internes ;

Note une réduction budgétaire de 178,9 millions de dollars E.-U. en 2017 ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2017 du HCR, dont le total définitif s'élève à 7 962,9 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget révisé de 7 309,7 millions de dollars E.-U. et du total des budgets supplémentaires de 832,1 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 178,9 millions de dollars E.-U. ;

Rappelle qu'à sa soixante-huitième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR, s'élevant à 7 508,4 millions de dollars E.-U. pour 2018 ;

Note que les budgets supplémentaires de 2018 s'élèvent à 487,4 millions de dollars E.-U. au 31 janvier 2018 pour les programmes globaux en faveur des réfugiés, les projets de réintégration et les projets en faveur des déplacés internes ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2018 du HCR, dont le total actuel s'élève à 7 995,8 millions de dollars E.-U. au 31 janvier 2018, représentant la somme du budget initial de 7 508,4 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 487,4 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2018, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2018.